

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2025-136**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par Monsieur VUILMET, en vue de l'organisation d'un congrès de la médecine d'urgence les 13 et 14 mai 2025 avec installation d'un véhicule traiteur au niveau de l'esplanade Bronquard à proximité de la salle des fêtes Guy Hallet et livraison par 25 véhicules des stands sur l'esplanade Bronquard,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur VUILMET est autorisé à laisser : stationner sur l'esplanade Bronquard à proximité de la salle des fêtes un véhicule traiteur (Mercedes Vito de 6m3 le 13 mai 2025 de 7h00 à 18h15 et le mercredi 14 mai 2025 de 7h30 à 17h00 et à se faire livrer par 25 véhicules les stands pour son congrès jusqu'à l'entrée de la salle des fêtes.

ARTICLE 2 : Toutes infractions au présent arrêté pourront être constatées par les agents de la force publique et procès-verbal pourra être dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur VUILMET.

Fait à Tinquieux le 18 avril 2025.

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ

